

La constitution

Pour le Québécois, cela veut dire un Canada où il s'efforcera de protéger les minorités anglophones au Québec et où le reste du pays s'efforcera de protéger les minorités francophones à l'extérieur du Québec, et ce n'est que juste. Quant à l'Alberta, cela lui rappellera que nous, de l'Ontario, avons versé des millions de dollars au titre de la péréquation aux autres provinces et que nous n'avons jamais demandé une subvention de péréquation nous-mêmes, même si nous serions en droit de le faire d'après la formule établie. Cela rappellera aussi à l'Alberta que les habitants du nord de l'Ontario ont payé leur pétrole 25 p. 100 de plus que le prix mondial pendant des années pour développer l'industrie pétrolière de l'Alberta. Nous n'avons pas hésité à le faire parce que nous pensions que c'était une bonne chose et que ce serait à l'avantage de tous les Canadiens. Quand quelqu'un a tracé une ligne imaginaire à Ottawa puis déclaré que tout ce qui est à l'ouest appartient à l'Alberta, nous nous sommes déclarés d'accord.

Pour les Franco-Ontariens, cette orientation va leur éviter une répétition des événements qui ont semé la désunion dernièrement à Penetanguishene et, à l'avenir, si le nombre le justifie, l'éducation dans la langue de la minorité sera garantie. Elle ne sera plus sujette aux caprices des conseillers scolaires locaux. Je suis sûr que c'est la bonne voie à suivre. C'est une orientation favorable au peuple. L'orientation devrait toujours être favorable au peuple.

Trop souvent, nous croyons posséder le pouvoir mais nous oublions que nous n'en sommes que des détenteurs temporaires. C'est une chose que le premier ministre Peckford ne devrait pas oublier. Il s'imagine que ce sont les provinces qui ont créé le gouvernement et le système fédéral. Je lui dirais que c'est plutôt le peuple qui a créé le régime fédéral et que c'est au peuple à qui on devrait demander de modifier la constitution de temps à autre par voie de référendum, si la chose s'impose.

J'ai écouté la majorité des interventions à la Chambre. Au début j'étais plein d'enthousiasme et d'espoir. J'étais persuadé que nous allions tous ensemble écrire un page d'histoire, que nous allions mettre de côté nos divergences politiques pour donner au peuple canadien non seulement une chose dont il a essentiellement besoin, mais aussi une chose qu'il mérite. Je m'attendais à certaines divergences et à certaines objections, mais je croyais qu'à la fin tout rentrerait dans l'ordre et que c'est unis comme les dix doigts de la main que nous irions nous adresser à Londres.

Je croyais que nos erreurs passées nous auraient appris quelque chose. Je me suis trompé, nous n'avons rien appris. Mais cette fois-ci la volonté politique agira. Il n'y aura pas de volte-face et le Canada aura sa constitution. Henry David Thoreau a déjà affirmé:

Quand quelqu'un ne peut suivre la cadence de la troupe c'est qu'il entend peut-être un tempo différent.

Il semblerait donc que le tempo que nous entendons n'est pas le même que celui qui parvient à l'opposition.

M. Dinsdale: C'est vrai.

M. Irwin: C'est certainement exact. Apparemment, la voix de la raison nous dit périodiquement que certains droits devraient être constitutionnalisés mais les députés d'en face n'entendent rien. Cette voix nous dit: «Si nous sommes un pays digne de ce nom, nous devons protéger les droits des minorités». La voix nous dit encore: «Combien de temps subirons-nous la honte d'aller, chapeau bas, en Angleterre, pour faire quelque chose que nous devrions faire dans notre propre pays.» La voix de la raison nous dit . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Irwin: Je vous ai écouté et c'est votre tour.

La voix nous dit: «Tout Canadien, où qu'il soit né, a le droit de travailler n'importe où au Canada». La voix nous dit: «Notre pays ne devrait plus tolérer de lois discriminatoires comme celles du Québec qui ferment la porte aux gens des autres régions». La voix nous dit et cette question a été abordée un peu plus tôt: «Notre pays ne peut pas accepter qu'on persécute les syndicats au nom de la sécurité». La voix de la raison nous dit que cette fois-ci on codifiera la législation anti-discrimination en fonction de l'origine raciale, nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, de l'âge ou du sexe.

Cette fois, ceux qui sèment la peur pour jeter la confusion et qui invoquent des questions de privilège au lieu de soulever des questions de fond ne réduiront pas à néant les aspirations d'un peuple. Si les députés d'en face n'entendent pas le tempo du tambour, ils font mieux de s'effacer, car cette fois cette loi n'ira pas amasser de la poussière et quand viendra le moment de voter, nous serons là.

Des voix: Bravo!

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, de nombreux députés ont dit qu'il s'agissait d'un débat historique. C'est effectivement un débat historique pour ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, car nous étudions une proposition qui mettrait fin à notre statut de province en empêchant l'Île-du-Prince-Édouard d'avoir son mot à dire dans les questions constitutionnelles. N'est-il pas paradoxal, monsieur l'Orateur, que la province où la Confédération est née en septembre 1864 soit, 116 ans plus tard, la plus durement touchée par les plus profondes réformes qui aient jamais été apportées à la constitution canadienne depuis la Confédération?

● (1610)

Je veux borner presque exclusivement mes remarques aux injustices qui causeraient à ma province la série de mesures constitutionnelles proposées par le gouvernement. Je le fais sans honte parce que si les députés ne prennent pas la défense des petites provinces, personne ne le fera, assurément pas le gouvernement. Mais en signalant les injustices que la résolution cause à ma province et à ma région, j'espère appeler en même temps l'attention sur l'accroc que l'on commet à la confédération. De même qu'on peut juger du degré de civilisation d'une société à la façon dont elle traite ses minorités, on peut juger l'ensemble du système fédéral à la façon dont il tient compte des préoccupations de ses plus petits partenaires. Et si l'on s'en rapporte à ce critère, les mesures constitutionnelles du gouvernement laissent énormément à désirer.